



Fissures dues à la sécheresse

Recensement des habitations concernées

sur Bouc-Bel-Air

Nous sommes plusieurs Boucains à avoir constaté l'apparition de fissures sur notre habitation en cette année de **sécheresse particulièrement importante**, du fait des phénomènes de **retrait et gonflement de l'argile** en sous-sol.

D'après les experts, ces désordres dits "structuraux" peuvent aller jusqu'à nécessiter une **reprise en sous œuvre**. Le **coût de ces travaux est très élevé**, et le seul moyen d'avoir une prise en charge par les **compagnies d'assurance** est d'obtenir un **arrêté de catastrophe naturelle** liée à des mouvements de terrain différentiels consécutifs aux sécheresses et à la réhydratation des sols.

Ceci est du ressort de la **municipalité de Bouc-Bel-air** : il appartient à notre maire M. Richard Mallié d'établir un **dossier de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle** qui, après passage en préfecture, sera évalué par une commission interministérielle.

Afin d'encourager nos élus dans ce sens, et leur permettre de constituer le dossier le plus solide possible, nous **recensons les habitations** qui peuvent être concernées sur la commune. Nous avons déjà pris contact avec plusieurs Conseils Consultatifs de Quartiers dans ce sens.

La condition sine qua non à l'obtention de l'arrêté est lié au nombre de sinistrés sur le territoire communal.

Si **vous estimez être concernés par ces dommages**, merci de vous signaler par mail à l'adresse fissures.bba2016@gmail.com avec vos coordonnées, la date de construction de votre maison¹, et une description rapide des dommages avec photos si vous le pouvez.

Merci de diffuser l'information autour de vous.

Philippe Rose
Quartier Les Revenants

Yannick Trabaud
Quartier Montauray

¹ La procédure est différente dans une construction de moins de 10 ans et donc sous garantie décennale.